

Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 12 février 2017

Michel Gaubert donne à Guillaume Gaubert la somme de 1000 livres provenant de son contrat de mariage, le 25 novembre 1720

L'an mil sept cent vingt et le vingt cinquième jour du mois novembre avant midy, par-devant nous notaire Royal, soussigné et témoins ci-après nommés sont présent : Georges Girard, ménager de ce lieu de Château-Arnoux, lequel de son gré avoir reçu tant par ci-devant que présentement en billets de banque qu'en deniers, de Michel Gaubert, ménager du lieu de Mallefougasse ici présent, stipulant la somme de mille livres qui seront données par ledit Michel Gaubert à Guillaume Gaubert par son contrat de mariage avec Anne Girard fille dudit Georges, reçue par nous notaire le vingt-trois avril de la présente année. Comptant et satisfait, l'en quitte renonce à la cession de la chose non reçue, promet l'en faire dons, quitte envers son dit beau-fils, et pour l'observation de la présente oblige tous ses biens et droits présents et à venir qu'il a commis à toutes cours, l'a juré renoncé, et ce qui acte fait et publié audit Château-Arnoux et dans la maison de nous notaires présents : Pierre Ricard, Maître Patrice Astier et Sieur Louis Ruber de la ville de Sisteron, témoins requis ont signés les parties enquis ont dit ne le savoir, contrôlé à Château-Arnoux le susdit jour, reçu une livre seize sols.

Collationné (Signature : Astier Notaire).